

Communiqué de presse

Prévisions de comparis.ch sur les primes de l'assurance de base

Les primes maladie devraient augmenter de moins de 1 % en 2022

Selon les prévisions de Comparis, la hausse des primes d'assurance maladie devrait être contenue à moins de 1 % en 2022, et ce malgré l'augmentation attendue des coûts des prestations assurées de l'ordre de 2 à 3 %. Pour Felix Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis, ces chiffrages s'expliquent par la révision de l'ordonnance sur les caisses maladie, qui permet une réduction des réserves bien plus forte que par le passé.

Zurich, le 10 juin 2021 – D'après les prévisions établies conjointement par Comparis et le centre de recherches conjoncturelles KOF*, les coûts de la santé devraient marquer une progression de l'ordre de 3,8 % en 2022. Toutefois, les coûts en lien avec le niveau des primes d'assurance maladie ne devraient croître que de 2 à 3 %. Les caisses maladie étant autorisées à puiser davantage dans leurs réserves que par le passé, Comparis s'attend à ce que la hausse des primes d'assurance maladie reste sous la barre de 1 % en 2022.

Les effets de la pandémie compliquent les prévisions

Dans le cadre de la surveillance des coûts, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) publie les dépenses médicales de l'assurance de base. Mais cette année, en raison de la pandémie, il est difficile d'exploiter ces données en vue d'établir des prévisions. Dans l'assurance de base par exemple, les coûts de santé par personne ont augmenté de 4,5 % entre le premier trimestre 2019 et le premier trimestre 2020. À titre de comparaison, ces coûts ont baissé de 2 % entre le premier trimestre 2020 et le premier trimestre 2021.

« Avec la pandémie, l'équilibre entre l'offre et la demande s'est trouvé modifié, et médecins comme hôpitaux, pour ne citer qu'eux, ont pris plus ou moins de retard dans l'établissement de leurs factures. Cette situation perturbe le champ statistique et complique l'élaboration de prévisions », explique Felix Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis.

Augmentation des coûts de santé : de 2 à 3 % plutôt que 3,8 %

Pour 2021 et 2022, F. Schneuwly anticipe une augmentation annuelle des coûts de santé à la charge de l'assurance de base de 2 à 3 % respectivement. Il s'attend à ce que le KOF revoie lui aussi légèrement à la baisse ses prévisions globales de croissance des coûts de la santé, établies pour le moment à 3,8 %.

Pour F. Schneuwly, la hausse des coûts modérée par rapport aux années précédentes tient principalement à quatre facteurs, à savoir le financement des hôpitaux introduit en 2012, la part croissante des personnes optant pour un modèle alternatif dans l'assurance de base, la baisse du prix des médicaments et la participation, limitée, aux coûts des soins vieillesse.

L'expert met toutefois en garde : on ne connaît pas encore les conséquences des nombreuses réformes de la santé. Pour lui, un relèvement des coûts administratifs est plus probable qu'une nouvelle décélération de la hausse des coûts engendrés par les prestations médicales assurées.

D'autant plus qu'il faudra analyser de plus près les conséquences sur la santé et sur l'approvisionnement en médicaments de la désertion des cabinets médicaux et des hôpitaux, constatée au printemps 2020 sous l'effet du coronavirus.

Baisse des primes due à une plus grande latitude pour réduire les réserves

Quoi qu'il en soit, pour F. Schneuwly, une chose est sûre : en 2022, les primes de l'assurance de base devraient une fois de plus augmenter bien moins rapidement que les coûts de la santé. De nombreuses personnes assurées peuvent d'ores et déjà se réjouir d'un maintien des primes à leur niveau actuel, voire – dans une moindre mesure – d'une légère baisse. En effet, depuis son entrée en vigueur en 2017, la loi sur la surveillance de l'assurance maladie (LSAMal) prévoit que dans chaque canton et dans chaque région de primes, les primes doivent au minimum couvrir les coûts. « C'est la raison pour laquelle les assureurs maladie ont désormais tendance à surestimer les primes. Cette pratique a conduit à l'augmentation des réserves, qui s'élèvent à plus de 11 milliards de francs », déclare F. Schneuwly.

Ces deux dernières années, l'OFSP a fermé les yeux sur le montant des réserves en approuvant les primes, estime l'expert. Grâce à elles, les caisses ont atteint de tels rendements sur les marchés de capitaux qu'elles ont été en capacité à la fois de couvrir le déficit des assurances et d'étoffer ces réserves déjà confortables, poursuit-il.

Par voie de révision d'ordonnance, le Conseil fédéral octroie aujourd'hui plus de liberté dans les modalités de réduction de ces réserves. Autrement dit, l'OFSP peut désormais approuver des primes jugées trop basses. F. Schneuwly met toutefois en garde contre une réduction précipitée : « Si tout le secteur se met à puiser dans ses réserves sans retenue comme il l'a fait en 2008 et 2009, s'ensuivra de la même manière le risque d'une flambée des primes. » À la différence que les coûts n'augmentant pas de 4 % par an, comme ce fut le cas en 2010 et 2011, mais de 2 à 3 %, le choc serait moins frontal.

Sources

* Prévisions des coûts de santé du KOF

Pour plus d'informations :

Felix Schneuwly Expert Assurance maladie Téléphone : 079 600 19 12 Courriel : media@comparis.ch

comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites chaque année, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs de télécommunications. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. Fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, l'entreprise compte aujourd'hui plus de 200 collaborateurs à Zurich.